

CHARTRE ÉTHIQUE

Backyard Ultra France

La présente charte énonce ce que nous nous devons les uns aux autres, comme aux organisateurs, aux bénévoles et à celles et ceux qui découvrent la discipline.

Chaque membre l'accepte à son adhésion et s'y tient dans la durée.

1. Intégrité de la performance

Je respecte la réglementation antidopage et l'esprit qui la fonde. Je n'utilise aucune substance ni méthode interdite, et je m'informe avant tout traitement. Une performance obtenue en trichant ne vaut rien, ni pour celui qui la signe, ni pour le sport qui l'enregistre.

2. Loyauté en course

Je respecte le règlement de chaque épreuve et les décisions des organisateurs. Je ne cherche aucun avantage que le format n'autorise pas, et je ne conteste pas une élimination régulière.

3. Respect des personnes

Je traite les autres coureurs, les organisateurs, les bénévoles, assistants et les proches présents sur les épreuves avec considération. Je ne tolère ni violence, ni harcèlement, ni discrimination, sous aucune forme et à aucun moment. La fatigue n'excuse rien.

4. Santé et lucidité

Je considère ma santé comme prioritaire sur tout résultat. J'assure un suivi médical régulier et j'écoute les signaux d'alerte de mon corps. J'accepte qu'un abandon puisse être une bonne décision. Je n'incite jamais un autre coureur à poursuivre au-delà de ce que son état permet.

5. Transmission

Je partage mon expérience sans la retenir. Ce que j'ai appris par l'échec ou la réussite a plus de valeur transmis que gardé. J'accueille celles et ceux qui débutent avec la même attention que celle que j'aurais voulu recevoir.

6. Entraide

Je porte assistance à tout coureur en difficulté.

En course comme sur les inter-tours, je donne ce que je peux donner : information, matériel, présence, encouragement. Je ne cherche pas à tirer avantage de la faiblesse d'un autre, ni à l'entretenir par l'intimidation, mais au contraire à l'aider à repartir ou à finir dans les temps.

Cette exigence ne s'allège pas quand lorsqu'il ne reste plus que deux coureurs. Le dernier face-à-face reste une confrontation loyale entre deux coureurs qui se respectent.

7. Parole publique

Je m'exprime avec mesure sur les autres athlètes, les organisateurs et les décisions qui me contrarient. Je distingue clairement mes prises de position personnelles de celles de l'association, que je n'engage pas sans mandat.

8. Alerte

Si j'ai connaissance de faits portant gravement atteinte à l'intégrité de la discipline ou à la sécurité des personnes, j'en informe le comité directeur. Se taire, ici, revient à participer.

Le manquement grave à ces engagements peut donner lieu à la procédure prévue à l'article 12 du règlement intérieur.

Fonction	Nom et prénom	Signature
Président	Ronan PIERRE	
Secrétaire	Christophe ROUAT	